



CABINET DU PRÉFET
SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Communiqué de presse
Créteil, le 24 janvier 2020

Prévention des pollutions dans les stations-service : L'Etat multiplie les contrôles dans le Val-de-Marne

La prévention de la pollution des sols est un enjeu majeur pour les pouvoirs publics. Cela l'est d'autant plus dans le Val-de-Marne, marqué par son histoire industrielle.

Par la nature de leur activité (utilisation d'hydrocarbures), les stations-service peuvent être à l'origine de telles pollutions, si elles ne sont pas correctement exploitées.

A ce titre, la plupart des stations-service sont concernées par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le 23 janvier, l'inspection des installations classées du Val-de-Marne s'est mobilisée pour une action de contrôle visant près de 30 de ces installations.

Les inspecteurs ont mis l'accent sur le respect des règles d'exploitation visant à éviter une pollution des sols par le carburant.

Ainsi, les inspecteurs ont cherché à vérifier, entre autres :

- les conditions générales d'exploitation,
- les dispositions prises pour garantir l'intégrité des cuves et des canalisations,
- les consignes de sécurité,
- les moyens de lutte contre l'incendie,
- les mesures prises pour éviter les fuites d'hydrocarbures.

Cette journée de contrôle de grande ampleur a mis en évidence plusieurs écarts à la réglementation applicable aux stations-service.

Ainsi, le préfet du Val-de-Marne attirera l'attention des gérants des sites concernés sur l'importance de veiller à la prévention des risques et des pollutions liés à leur activité. Ce rappel se fera par voie de mise en demeure pour une dizaine d'entre eux.

L'inspection des installations classées est une police technique spécialisée, placée sous l'autorité du préfet de département.

Au travers de ses orientations stratégiques pluriannuelles 2019-2022, l'inspection des installations classées s'est notamment fixé pour objectif d'accroître de manière substantielle sa présence sur le terrain, notamment au travers de contrôles ciblés, sur un nombre limité de thèmes.

Cette action « coup de poing » s'inscrit pleinement dans la réalisation de cet objectif dans le département du Val-de-Marne.